

Les modifications à la loi sur les brevets ont été approuvées par la Chambre basse (Lok Sabha) et le projet de loi avait été soumis à la Chambre haute (Rajya Sabha) et faisait l'objet d'une forte opposition. Le processus doit reprendre à zéro et le projet de loi être adopté à nouveau par le nouveau gouvernement. Le contenu et le délai d'application de toute nouvelle loi dépendront de la composition du nouveau gouvernement.

En attendant, tous ces retards ont envenimé les relations commerciales avec les États-Unis qui disent perdre plus de 400 millions de dollars US par année parce que l'on copie leurs produits. Les États-Unis ont récemment annoncé qu'ils avaient l'intention de déposer une plainte devant l'Organisation mondiale du commerce.

Pour mieux évaluer l'incidence de l'ADOIC sur le marché pharmaceutique indien, faisons une comparaison avec les États-Unis. Parmi les produits actuellement vendus en Inde, 44 % sont protégés en vertu d'un brevet de produit aux États-Unis. En ventilant ces produits par catégorie, nous constatons que 99 % des médicaments antiulcéreux, 98 % des médicaments anti-infectieux, 51 % des médicaments pour affections cardiovasculaires, 43 % des antibiotiques et 42 % des médicaments pour le traitement de l'asthme sont protégés par un brevet américain. Par conséquent, on peut s'attendre à ce qu'au cours des dix à quinze prochaines années, plus de 50 % des produits pharmaceutiques deviendront protégés par brevet en Inde.

**c) Création d'une commission nationale de réglementation des prix des produits pharmaceutiques**

Une commission nationale de réglementation des prix des produits, la National Pharmaceutical Pricing Authority (NPPA) a été établie en vue de surveiller et de réglementer les prix des médicaments en Inde. L'organisme a aussi pour rôle de faciliter la collaboration entre les entreprises indiennes et étrangères et de promouvoir l'utilisation rationnelle des médicaments.

Les principes et les objectifs de la politique actuelle concernant les médicaments, qui n'a pas changé depuis 1977, sont les suivants :

- 1) accroître l'autonomie en matière de technologie pharmaceutique;
- 2) fournir aide et orientation au secteur privé;
- 3) parvenir rapidement à l'autonomie en matière de production de médicaments de façon à moins dépendre des importations;
- 4) encourager et promouvoir le développement du secteur indien;
- 5) faire en sorte que les médicaments soient accessibles en grand nombre dans le pays pour répondre aux besoins de l'Inde en matière de santé;
- 6) garantir la qualité des produits;
- 7) offrir des subventions spéciales aux entreprises qui s'adonnent à la R-D;